

Mariage forcé et excision

Le mariage forcé (Zwangsheirat) et l'excision (Mädchenbeschneidung) sont interdits en Suisse. Divers services spécialisés peuvent vous aider, mais aussi le centre LAVI (Opferhilfe).

Le mariage forcé, qu'est-ce que c'est?

On parle de mariage forcé lorsqu'une personne se marie sous la pression de sa famille et contre son gré. Le mariage peut être déclaré nul. Les personnes concernées ont le choix de rester mariées ou de se séparer. Si elles sont contraintes de rester mariées, c'est un mariage forcé.

Exemples de contrainte: menace, chantage, pression psychologique ou violence physique.

Le mariage forcé est interdit en Suisse.

Aide

Le Service pour les droits humains mariageforce.ch propose des consultations confidentielles et gratuites aux personnes concernées et aux spécialistes: assistance 0800 800 007 / info@mariageforce.ch

L'excision, qu'est-ce que c'est?

L'excision est l'ablation des parties génitales féminines. Elle existe sous diverses formes et pratiques. De nombreuses filles et femmes excisées souffrent de troubles psychologiques et de problèmes de santé.

L'excision est interdite. Les parents sont aussi punissables s'ils organisent l'excision de leur enfant hors de Suisse.

Aide

Le Réseau suisse contre l'excision fournit des informations et met en réseau avec des spécialistes. Caritas Suisse propose des consultations confidentielles et gratuites aux familles concernées: 042 419 23 55 / conseil@excision.ch

Le centre LAVI (Opferhilfe) peut aussi apporter de l'aide.

Plus d'informations (liens, adresses, aide-mémoires, brochures)

www.hallo-baselstadt.ch/fr/violence-domestique/mariage-force-et-excision